

DOSSIER D'INSCRIPTION A L'ECOLE DE GOLF ANNEE 2020-2021

Le présent contrat d'inscription à l'Ecole du Golf de Poitiers-Chalons reprend dans ses moindres détails les éléments sur les engagements réciproques de l'élève et du Golf de Poitiers-Chalons, la durée du contrat (septembre à juin), les conditions tarifaires, les sanctions, l'autorisation de reproduction de photographies, de capture d'images et d'utilisation de nom.

ORGANISATION

Les cours seront dispensés soit le mercredi après-midi, soit le samedi matin (éventuellement le samedi après-midi) en fonction du groupe d'affectation de votre enfant.

Les groupes de niveaux sont maintenus et il est demandé aux enfants de venir dans le créneau horaire qui correspond à leur niveau.

Les groupes « Elite » ont pour objectif de préparer les jeunes joueurs afin de représenter le Golf de Poitiers-Châlons dans les compétitions locales et nationales et également de constituer les équipes du club. Les jeunes devront faire preuve de sérieux et fournir un travail personnel régulier et efficace.

Les groupes « Espoir » ont pour objectif de se préparer à la participation des qualifications régionales jeunes en passant par le championnat département et interdépartemental. Les jeunes joueurs de ce groupe doivent gagner en autonomie dans leur jeu, dans la préparation d'une compétition. La participation aux séances d'enseignement doit être sérieuse et régulière.

Les groupes « Loisir » : l'objectif est le plaisir de la pratique du golf et son évolution permettant d'accéder aux premières compétitions locales telles que le Flag Tour et le championnat départemental.

Les groupes « Kids » permettront aux plus jeunes, à partir de 6 ans, de découvrir le golf par des ateliers et des parcours à thème encadrés par l'enseignant ou par un ASBC.

Durant la séance de chaque groupe, l'enseignant interviendra et fournira des conseils techniques afin d'aider les jeunes à progresser plus rapidement. Les entraînements seront établis par l'équipe technique et encadrés par les ASBC.

LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE GOLF

Art 1 – Objet du Règlement Intérieur de l'École de Golf du Golf de Poitiers-Châlons est désignée ci-après par « l'École de Golf ». Le présent règlement a pour objet de spécifier les conditions d'accès à l'École de Golf.

Art 2 – Droits d'inscription

Tout enfant faisant partie de l'école de golf doit avoir acquitté son règlement. La totalité du règlement sera versé le jour de l'inscription.

Art 3 – Absence lors d'une séance

Dans le cas où l'enfant serait absent, il n'est pas prévu de rattrapage ou de remboursement de la cotisation.

D'autre part, il est demandé aux parents de prévenir le Pro et le Golf afin d'organiser au mieux les cours.

Art 4 – Maladie

Les enfants malades et/ou contagieux ne seront pas admis.

Art 5 – Ponctualité

L'enfant doit arriver 5 minutes avant l'heure de la séance afin d'éviter toute perturbation du cours et être amené au point de rassemblement de l'école de golf proche du putting green. A la fin de la séance, l'enfant est sous la responsabilité des parents. En cas de retard pour venir reprendre les enfants, les parents doivent immédiatement téléphoner à l'accueil du golf afin que l'enfant soit pris en charge dans l'attente de leur arrivée. Les enfants ne doivent en aucun cas s'absenter de l'école de golf. Seuls, les parents ou les personnes désignées sont habilités à venir reprendre leurs enfants. À la fin du cours, en cas d'absence d'une personne responsable de l'enfant, celui-ci devra rester au sein du club house du golf. En cas de retard de plus d'une heure, il sera fait appel aux autorités compétentes pour raccompagner l'enfant chez lui. Les horaires de l'École de Golf étant affichés au club house du golf, le comité directeur et les encadrants ne pourront être tenus responsable des faits et gestes des enfants en dehors des horaires prévus. Il appartient aux parents de veiller à cet état de fait.

Art 6 – Absence du Pro.

En cas d'absence de l'enseignant professionnel, les cours seront maintenus et assurés par un responsable et les ASBC.

Art 7 – Comportement – Tenue - Étiquette

Un comportement respectueux de la quiétude des autres ainsi qu'une tenue correcte et décente sont de rigueur sur l'ensemble des installations du golf. Tous les cours ayant lieu à l'extérieur, une tenue sportive adaptée au froid et à la pluie est indispensable. Les chaussures de golf ne sont pas obligatoires (bien que recommandées). Toutefois les chaussures ne comprendront pas de talon, seront plates et souples et adaptées à la saison afin de ne pas abîmer les surfaces de jeu. L'enfant s'engage à respecter le terrain, le travail des jardiniers, le matériel et les autres élèves. En particulier, il est interdit de courir sur les zones fragiles (green, putting green, tee). Lors des compétitions, l'enfant doit compter ses propres coups en toute honnêteté. Les téléphones portables, baladeurs et appareils électroniques sont interdits pendant les cours. En cas d'urgence, les parents peuvent prévenir leur enfant en téléphonant à l'accueil. L'enfant est en toutes circonstances tenu au respect de l'étiquette et des règles du jeu

éditées par la FFGolf. La connaissance des règles fait partie du contenu pédagogique de l'enseignement.

Art 8 – Équipement

Les clubs et sac de golf peuvent être prêtés sous réserve de dépôt d'un chèque de caution de 100€ non encaissé. L'enfant doit avoir dans son sac un crayon, des tees, un relève pitch, un marque balle et des balles (balles de practice interdites sur le parcours).

Art 9 – Infrastructures d'entraînement

Le putting-green situé derrière le Club de Golf est strictement réservé au putting, aux approches roulées ou levées et aux sorties de bunker. Au practice, en dehors de l'utilisation des tapis, l'entraînement sur herbe est limité à la zone indiquée. Les balles de practice sont la propriété exclusive du golf. Elles ne peuvent être ramassées ou utilisées sur le parcours.

Art 10 – Perte ou vol

L'École de Golf n'est pas responsable de la détérioration, de la perte ou du vol de quelque objet que ce soit, déposé ou oublié dans le périmètre du golf. Le parking n'est pas gardé. L'École de Golf n'est pas responsable des vols et dommages occasionnés aux véhicules et à leur contenu.

Art 11 – Sécurité du personnel sur le terrain

Le personnel d'entretien a la priorité sur le terrain. Il est interdit de jouer avant de s'être assuré qu'il est hors d'atteinte.

Art 12 – Fermeture exceptionnelle

En cas de mauvaises conditions climatiques, orages, fortes gelées, canicule, et à la discrétion de l'enseignant professionnel, les cours pourront être annulés.

Art 13 – Démarche qualité

L'École de Golf a signé la charte FFGolf, gage de qualité. Elle est affichée sur le tableau de l'École de Golf à l'accueil du Club de Golf. Les enfants seront affectés par le Pro dans des groupes en fonction des niveaux (et de l'âge si possible).

Art 14 – Responsabilité

Les responsabilités morales, pédagogiques et administratives du professeur imposent aux enfants une discipline individuelle et collective, à laquelle les parents sont fortement invités à participer.

Art 15 – Non-respect du règlement

Les enseignants de l'École de Golf sont chargés de l'application du présent règlement. En cas d'interruption temporaire, celle-ci n'entraîne aucun remboursement. L'École de Golf peut décider de l'interruption définitive de ses prestations envers tout enfant ayant commis un manquement grave au règlement. Dans ce cas, aucun remboursement de prestation ne sera effectué. L'École de Golf se réserve le droit de refuser l'adhésion à tout enfant qui aurait précédemment contrevenu au présent règlement.

Art 16 – Voiturette

Il est formellement interdit aux enfants de conduire les voiturettes.

INFORMATION PERSONNELLE

- **ENFANT 1**

Prénom - Nom : _____ Date de naissance : __/__/____

Tel portable : _____ Email : _____ @ _____

Licencié la saison précédente Nouvelle licence

N° de licence de la FFGolf : _____

- **ENFANT 2**

Prénom - Nom : _____ Date de naissance : __/__/____

Tel portable : _____ Email : _____ @ _____

Licencié la saison précédente Nouvelle licence

N° de licence de la FFGolf : _____

- **ENFANT 3**

Prénom - Nom : _____ Date de naissance : __/__/____

Tel portable : _____ Email : _____ @ _____

Licencié la saison précédente Nouvelle licence

N° de licence de la FFGolf : _____

- **PARENT 1**

Nom-Prénom : _____

Adresse : _____ CP – Ville : _____

Tel Domicile : _____ Téléphone portable : _____

Email : _____ @ _____

- **PARENT 2**

Nom-Prénom : _____

Adresse : _____ CP – Ville : _____

Tel Domicile : _____ Téléphone portable : _____

Email : _____ @ _____

- **PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE**

Nom-Prénom : _____

Tel : _____ ou _____

AUTORISATION PARENTALE

Valable pour le Golf de Poitiers-Chalons durant l'année 2020-2021

Je soussigné, Madame, Monsieur : _____

Représentant(e) légal(e) de(s) l'enfant(s) : _____

- Autorise les responsables du Golf de Poitiers-Chalons à prendre toutes décisions qu'ils jugeront justifiées en cas d'accident ou d'incident nécessitant des soins
- Autorise mon enfant à se faire véhiculer par une personne désignée par le Golf de Poitiers-Chalons, dans le cadre des compétitions et/ou rencontres amicales organisées dans le cadre du Golf de Poitiers-Chalons ou dans tout autre club.

PRISES DE VUES ET DE DIFFUSION D'IMAGES

Dans le cadre de ces différentes activités sportives, notre association peut être amenée à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles votre ou vos enfants apparaissent(aient). Notre club peut également être sollicité par la presse.

La loi relative au droit à l'image oblige les responsables de notre association à demander une autorisation écrite pour la prise de vue et la diffusion de ces prises de vue.

Autorise, à titre gratuit, le Golf de Poitiers-Châlons à photographier / filmer et à exploiter l'image de mon ou mes enfants : _____

Les prises de vues et les images ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe du Golf de Poitiers-Châlons, pour ses besoins de formation, de promotion ou d'information du public sur ses activités.

Cette autorisation est valable :

- Pour la réalisation de photos ou d'images dans le cadre des activités de notre association
- Pour la diffusion des prises de vue sur différents supports (support papier, support vidéo...) par les membres de notre club et par les journalistes
- Pour l'édition de documents (plaquette, journal interne et externe...)
- Pour des expositions relatives à notre association
- Pour la publication sur le site internet et pages des réseaux sociaux de notre club.

Cette autorisation est valable pour la saison 2020-2021 et pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est incessible.

Ne souhaite pas recevoir la newsletter du club par mail.

Ne souhaite pas recevoir les informations du club par SMS.

Fait à _____, le __ / __ / 2020 Signatures (des parents)

INSCRIPTION 2020/2021

- ENFANT 1 (100€ licence incluse)

Nom : _____ Prénom : _____

Souhaite participer au cours du :

Du mercredi,

Groupe : Elite, Espoir, Loisir, Kids

Du samedi,

Groupe : Elite, Espoir, Loisir, Kids

- ENFANT 2 (100€ licence incluse)

Nom : _____ Prénom : _____

Souhaite participer au cours du :

Du mercredi,

Groupe : Elite, Espoir, Loisir, Kids

Du samedi,

Groupe : Elite, Espoir, Loisir, Kids

- ENFANT 3 (100€ licence incluse)

Nom : _____ Prénom : _____

Souhaite participer au cours du :

Du mercredi,

Groupe : Elite, Espoir, Loisir, Kids

Du samedi,

Groupe : Elite, Espoir, Loisir, Kids

Total à régler pour la saison de l'École de golf 2020/2021, nombre d'enfant : _ X 100€ = ___ €

Je soussigné(e) _____ atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des documents du dossier d'inscription.

Fait à _____, le __/__/2020

Signature (des parents) :

CERTIFICAT MÉDICAL

De non-contre-indication à la pratique du golf

Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du golf en et hors compétition doit être fourni par :

- les joueurs qui n'étaient pas licenciés en 2019 ;
- les licenciés 2019 qui n'ont pas communiqué de certificat médical ou qui n'ont pas complété leur questionnaire de santé en 2019 ;
- les licenciés ayant communiqué un certificat médical en 2019 et répondant positivement à au moins une des rubriques du questionnaire de santé pour la saison 2020.

Une fois enregistré un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé et d'attester avoir répondu négativement à toutes ses rubriques.

Comment procéder pour faire enregistrer votre certificat médical ?

1. Faites compléter ce «Certificat médical» par un médecin. Si vous utilisez un autre support, votre certificat médical ou sa copie devra :
 - comporter votre numéro de licence FFGolf ;
 - viser la pratique du golf en et hors compétitions ;
 - dater de moins de 12 mois.
2. Remettez-le rapidement au club qui a commandé votre licence.
3. Conservez une copie de votre certificat médical. Vous pourrez consulter la validité de ce dernier sur le site Internet www.ffgolf.org dans votre Espace licencié. Elle sera contrôlée par le club qui vous accueillera lors de votre prochaine compétition.

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné :

M. Mlle Mme : _____ Licence N° _____

Âgé(e) de _____ ans, et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du golf en et hors compétition.

Date : le __ / __ / 2020

Docteur : _____

Signature :

QUESTIONNAIRE DE SANTE ET ATTESTATION

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Je soussigné(e) M/Mme _____ en ma qualité de représentant légal de
 Mon enfant _____ licence n° _____
 Atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QSSPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Le __ / __ / 2020

Signature :